




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 3 août. — Le gouvernement vient de recevoir à l'instant seulement le fin d'une dépêche commencée avant-hier au soir; elle est ainsi conçue :

« D. Carlos est revenu à Saint-Estevan. Il y a eu le 25, vers Echari-Aranaz, un engagement sans résultat. (J. de Paris.) »

— Il paraît que l'infant don Sébastien, cousin de don Carlos, s'est enfui d'Espagne. Nous avons donné la nouvelle de son passage à Barcelonne. Aujourd'hui le *Journal du Commerce* de Paris annonce qu'il est arrivé le 26 à Marseille sur le bateau à vapeur *el Baleur*, venant de Barcelonne, avec la princesse son épouse et une suite nombreuse.

— On lit dans le *Journal des Débats*, au sujet du discours de la reine d'Espagne pour l'ouverture des cortès :

« La reine-régente d'Espagne a ouvert en personne la session des cortès. »

« Le retour de la reine à Madrid au milieu des ravages du fléau qui désolé cette capitale, a fait tomber les bruits malveillans qui circulaient déjà sur ses prétendues terreurs. Nous nous en réjouissons. »

« La crise actuelle de l'Espagne n'est pas de celles qui permettent de la faiblesse d'âme; la tâche est grande, et les maux qu'il s'agit de guérir, veulent au moins du courage dans ceux qui ont accepté la mission de conduire à bien la révolution qui s'accomplit en Espagne. »

« Le discours de la reine est plein de convenance et de dignité. Ce n'est point un tableau pompeux et exagéré des bienfaits que le nouveau régime a déjà assurés à l'Espagne; mais c'est un sentiment vrai et profond de ceux que la sagesse des chambres peut lui conquérir à l'abri d'institutions tutélaires, qui ont à la fois leur base dans les vieilles lois espagnoles et dans les progrès de la raison publique. »

« Le retour de don Carlos dans les provinces basques n'était pas sans doute assez confirmé à Madrid, pour que la reine se crût autorisée à en entretenir les chambres; et toutefois il est facile de voir qu'elle s'adresse à des hommes déterminés comme elle à sauver le pays des calamités dont le menace ce nouvel élément de guerre jeté à travers les luttes intestines qui désolent déjà plusieurs provinces de l'Espagne. »

« Voici enfin un gouvernement organisé et prêt à faire face à toutes les exigences d'une aussi grave situation. Il sait par ses propres souvenirs où conduit l'anarchie; et nous lui avons montré comment se légitime et se consolide les révolutions. »

— Le maréchal Gérard vient de décider qu'à l'avenir aucun marché ne serait passé pour le compte de l'administration de la guerre qu'avec publicité et concurrence.

— Le général Moreno, aide-de-camp de don Carlos, arrêté à Calais avec deux officiers, a été conduit à Paris par la gendarmerie.

— Le général Mina est arrivé à Paris hier soir; il a paru à la bourse de 3 à 4 heures. Sa santé paraît bien rétablie.

— Le général Bourmont est toujours à Genève avec sa famille; il y a loué une maison.

— Des ordres ont été donnés pour suspendre les préparatifs du camp qui devait être établi à Vénisieux près Lyon.

— Le *Broton* raconte les faits suivans, qui se sont passés dans les mines de Montrelais, aux environs de Nantes :

« Le vendredi 48 juillet, à huit heures du matin, deux ouvriers mineurs descendirent dans le puits de la Peignerie pour en continuer le fonçement, à une profondeur de 462 pieds. »

« Un quart d'heure après, les chevaux du manège étaient arrêtés par un obstacle qu'ils ne pouvaient vaincre; un ouvrier, qui courut à l'orifice du puits, s'aperçut que la corde de la sonnette était engagée; il descendit aussitôt par les échelles, à 330 pieds; impatient d'arriver plus vite au secours de ses camarades, il saisit le câble et se laissa glisser jusqu'à 402 pieds environ, où il fut arrêté par les terres qui s'étaient éboulées dans le puits, il appela plusieurs fois, mais en vain: personne ne répondit. »

« Il remonta alors à 330 pieds, pour prendre les cheminées qui conduisent aux niveaux inférieurs de la mine, et tâcher d'arriver par là au fond du puits. »

« Pendant ce temps, cinq autres ouvriers étaient également descendus à 438 pieds, niveau inférieur de la mine, ils trouvèrent la galerie bouchée par l'éboulement: ils remontèrent à 414 pieds, et là ils appelèrent plusieurs fois et longtemps, mais toujours en vain. »

« Cinquante pieds de décombres les séparaient de leurs camarades; le puits n'avait, dans sa partie inférieure, aucune communication avec la mine. »

« On n'avait perdu tout espoir de les sauver, lorsque, le mardi 22 juillet, sur les sept heures du soir, quatre jours et demi après l'événement, on vit sortir du puits de la Taupe, Pierre Menerot, l'un des ouvriers enveloppés le vendredi sous cinquante pieds de décombres. »

« A peine descendu au fond du puits, dit-il, je tirai une latte qui me gênait; elle fit tomber une grosse pierre, qui cassa un des courts-bois de l'ouest. Nous entendîmes aussitôt, mon camarade et moi, un craquement terrible; nous nous jetâmes du côté de l'est, et, en moins d'une seconde, des terres éboulées avaient comblé le puits. »

« Michel Fourmi fut renversé, une jambe prise sous la tonne, pendant que je me trouvais accroupi sous quelques bois qui soutenaient les terres au dessus de ma tête. »

« Nous cherchâmes à dégager Fourmi, mais ce fut en vain; la tonne pressait sa jambe avec trop de force. »

« Nous entendîmes travailler, crier au-dessus de nos têtes nous répondîmes plusieurs fois et de toutes nos forces; on coupa le câble, on s'éloigna, et nous perdîmes tout espoir d'être sauvés. »

« Fourmi, qui était presque couché, sentait l'eau lui monter jusqu'à la bouche; il poussa quelques plaintes, quelques gémissemens; mais bientôt l'eau le gagna, et je ne l'entendis plus. Pour moi, l'eau ne m'avait pas encore atteint que jusqu'aux jambes, je gémisais, puis je remis mes forces, pour casser les bois qui me pressaient, et, de temps à autre, je buvais de cette eau croupie, que je puisais près de la tête de mon camarade. »

« L'eau montait cependant, je la sentais sur ma poitrine; je pense que j'étais au fond du puits depuis trois jours. Il me vint alors à l'idée que j'avais une vrille dans ma poche. »

« Je me mis à faire des trous dans les bois au-dessus de ma tête; quand j'étais lassé de tourner d'une main, je tournais de l'autre. »

« J'ai bien fait des trous, pendant bien long-temps, peut-être pendant un jour entier; mais enfin je parvins à briser ces bois; puis, en arrachant quelques lattes, je passai entre les terres et le boisage du puits du côté de l'est. Je m'arrêtais à chaque cadre, arrachant quelques lattes, et m'efforçant de passer dans le trou que j'avais fait. Je me faisais si mince, qu'on ne pourrait concevoir par où j'ai passé. »

« Au niveau de 438 pieds, je trouvai la galerie bouchée. Avec mes mains, je grattai plus de deux cents hectolitres de terre, et je parvins enfin à la cheminée (descendrière) mais il n'y avait point d'échelle; il fallut escalader, le long du boisage, 108 pieds pour aller prendre une autre cheminée. »

« Dans ce trajet, je mangeai deux chandelles, et je me rendis au coupement qui conduit au puits de la Taupe. Là, je n'étais plus qu'à 226 pieds du jour; mais mes forces étaient épuisées, et je m'endormis. »

« A mon réveil, pourtant, je me rappelai où j'étais, tout ce qui m'était arrivé, et je me rendis aux échelles du puits de la Taupe. Près du jour, je fus obligé de me reposer encore, parce que la lumière du jour me faisait mal. Enfin je parvins à sortir de la mine. »

« On a l'espoir de sauver ce malheureux; mais son compagnon qui a péri laisse douze enfans dans la misère. »

— La chambre des députés, dans sa seconde séance, s'est occupée de vérifications de pouvoirs insignifiantes. La nomination de M. Guizard, élu dans l'Aveyron dont il avait cessé d'être préfet depuis moins de six mois, a été annulée par la chambre.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 4 AOUT.

Le ministère est définitivement constitué. Ce sont: MM. de Theux, à l'intérieur; Ernst, à la justice; d'Huart, aux finances, et M. de Muelenaere aux affaires étrangères.

MM. les nouveaux ministres ont prêté, hier soir, serment entre les mains du roi. (Union.)

Il est question de diviser le ministère de l'intérieur, pour en donner une partie à M. Rogier. Dans tous les cas, il ne paraît pas que le *Moniteur* doive publier les arrêtés de nomination des nouveaux ministres avant la séparation des chambres. (Ind.)

LL. MM. sont parties ce matin à 7 heures pour les Flandres. Elles arriveront à Gand à midi et y séjourneront jusqu'à mercredi matin.

C'est à tort qu'on a dit qu'elles iraient à Bruges par le bateau, elles iront en voiture.

Le roi ne reviendra pas non plus à Bruxelles, comme on l'avait annoncé, pour retourner ensuite à Ostende chercher la reine. LL. MM. reviendront ensemble à Laeken. Seulement pendant le séjour de la reine à Ostende, le roi ira faire une excursion à Courtray.

Le séjour de S. M. la reine à Ostende dépendra du temps. S'il est favorable, elle y restera une dizaine de jours. (Ind.)

— On lit dans l'*Emancipation* les détails suivans sur les préparatifs qui se font à Gand pour la réception de LL. MM.

LL. MM. arriveront aujourd'hui à une heure de relevée; à Gand, et selon l'usage de nos pères, le vin d'honneur leur sera offert à la porte de Bruxelles; sous une tente élégante que la régence a fait élever pour les recevoir. Les rues que traversent le cortège, seront ornées de feuillage, jusqu'à l'hôtel du gouvernement.

Il y aura grande réception à quatre heures; à six, dîner auquel sont invitées les principales autorités. A huit heures, LL. MM. se rendront au spectacle, où l'on fait des préparatifs depuis plusieurs jours, on y jouera *Jean de Paris* et le *Quaker et la Danseuse*.

Demain mardi, grande revue de toutes les troupes cantonnées aux environs de Gand; après la revue, le roi et la reine visiteront les principaux monumens publics, quelques unes des premières fabriques et les nombreuses institutions que Gand a consacrées aux sciences, aux arts et à la philanthropie. On assure que c'est l'honorable M. Van Crombrugge qui fera lui-même tous les honneurs. A quatre heures de relevée, un magnifique dîner de 80 couverts sera offert par la ville à L. M. dans la belle salle du trône; le soir, un concert leur sera donné dans la magnifique rotonde de l'université, qui sera éclairée par le gaz; on travaille nuit et jour au placement des tuyaux et tout sera terminé ce soir. On avait d'abord cru n'éclairer que par les bougies, mais ce mode d'éclairage n'eut pas produit l'effet désiré.

On lit ce qui suit dans l'*Indépendant* :

« Nous recevons communication d'une lettre de Madrid, en date du 25 juillet, qui nous annonce de fâcheuses nouvelles. Dans la soirée du 24 le gouvernement avait fait arrêter et jeter en prison, le général Palafox, récemment nommé duc de Saragosse et illustre à jamais pour la belle défense de cette ville, Romero Alpuente, membre de la chambre des députés du parti exaltados. Oliberia, le général Juan van Haelen, devenu notre compatriote, et plusieurs autres. Ces messieurs sont accusés d'une »

conspiration qui aurait eu pour but de s'emparer de la reine, de renverser son gouvernement et de proclamer la constitution de 1812.

» Les opinions modérées que le général Van Haelen professait ici, sont à ses amis de Bruxelles un garant presque assuré qu'il aura été mal à propos impliqué dans cette affaire, sur laquelle du reste, notre correspondant de Madrid, ne manquera sans doute pas de nous donner bientôt des détails précis. »

Hier, à la première réunion des souscripteurs pour l'université libre, ont été nommés membres de la commission provisoire: MM. Henri de Brouckere, représentant; Blargnies, avocat, ancien membre du congrès; Baron, professeur au Musée et à l'Athénée; Verhaegen aîné, avocat; Depuydt, représentant; Barbanson, avocat, membre du conseil de régence; Laisné, professeur à l'école de médecine; Vautier, professeur à l'Athénée; Dumortier, représentant; Guillery, professeur au Musée et à l'Athénée; Delvaux de Sève, un des directeurs de la banque.

De grands sinistres sont à la veille d'avoir lieu à la bourse de Bruxelles, parmi les spéculateurs, si la baisse continue encore pendant quelques jours dans les perpétuelles. Un grand nombre de pièces sont encore à livrer au taux énorme de 75 dans le courant de ce mois; les vendeurs livreront, mais les acheteurs prendront-ils ou paieront-ils la différence? C'est ce que chacun se demande. La baisse a encore continué à la bourse de ce jour. Il n'est cependant pas arrivé de Paris des nouvelles ultérieures d'Espagne. Les journaux de Paris d'hier arrivés ce matin par courrier extraordinaire parlent de l'affaire récente qui aurait eu lieu entre Rodil et don Carlos. Cette affaire aurait été sans résultat, à en croire une dépêche télégraphique de Bayonne.

On écrit de Madrid, le 25 juillet:

« Tandis qu'Estefani, le riche directeur de la loterie, était sous le poids d'une condamnation capitale, pour s'être mis à la tête d'une conspiration carliste tendante à renverser le gouvernement, un complot encore plus dangereux dans un sens opposé, dans lequel un certain nombre d'individus sont impliqués, vient d'être découvert; quelques-uns d'entre eux sont bien connus dans le monde pour leur hardiesse et leurs actes désespérés, mais ils manquaient des ressources pécuniaires dont Estefani et ses complices pouvaient disposer.

» Le plus distingué de ceux qui sont en état d'arrestation est Palafox qui, il y a peu de jours, avait été créé grand d'Espagne, avec le titre de duc de Saragosse. Il est cependant évident que s'il est réellement coupable, il n'aura été qu'un instrument dans les mains des autres, qui se sont attendus dans le cas de non succès dans leur entreprise, à se couvrir de l'épave de sa popularité. Après Palafox, le prisonnier le plus éminent est le général van Haelen, qui semble avoir oublié les souffrances qu'il éprouvait lorsqu'il était enfermé dans un cachot de l'inquisition.

» Le nom de Romero Alpuente, qui est aussi arrêté, mérite encore une mention avant les autres, puisqu'il paraît avoir agi par la conviction que le parti dont il s'attendait à être le chef, dans la chambre des députés, n'était pas préparé à se remuer aussi vite que ses compagnons hors de la chambre. Il est notoire que dans la première réunion préparatoire de la chambre représentative, il y a eu une vive altercation entre Romero Alpuente et le comte de Toreno, et que le comité des procurateurs avait refusé de recevoir le document présenté par Alpuente, comme preuve insuffisante de ses capacités pour siéger dans la chambre. On croit maintenant que Toreno s'est livré à quelques propos violents dans ses réponses à Alpuente, parce qu'il connaissait le caractère de cet homme et avait des soupçons sur ses desseins séditions.

» L'objet de cette nouvelle conspiration paraît avoir été de s'emparer de la personne de la reine, dans la salle des cortès, au moment de l'ouverture de la session, avant la prestation du serment au nouveau système; ce coup de main aurait été immédiatement suivi par la proclamation de la cons-

titution de Cadix. La seule joyeuse qui reçut hier S. M. avec des acclamations se doutait peu de la catastrophe dont elle était ainsi menacée. (Ind.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS:

Séance du 4 août. — A midi et demi on procède à l'appel nominal. La chambre n'est pas en nombre. A une heure M. de Brouckere demande la parole.

M. de Brouckere: Depuis quelques jours l'assemblée peut à peine réunir 53 ou 54 membres. Les appels nominaux en font foi. Il y a même deux de ceux qui ont signé la liste de présence qui sont partis pour retourner dans leur province et ne plus revenir. (Plusieurs voix: Nommez les.) Il est inutile de les nommer. Il paraît de plus que plusieurs autres membres veulent partir demain ou après-demain. Il faut cependant prendre une décision. De deux choses l'une, ou il faut envoyer chez les membres qui se trouvent à Bruxelles et ne sont pas présents ici, afin d'être en nombre, ou il faut délibérer entre nous.

M. le président: Nous ne sommes pas en nombre, nous ne pouvons prendre une délibération.

M. de Brouckere: Alors je prie le bureau de faire prier les membres qui sont à Bruxelles de se rendre ici, ne fût-ce que pour un moment afin que la chambre puisse prendre une décision.

On procède à un nouvel appel nominal. 54 membres y répondent. Le bureau fait prier M. Nothomb de venir à la séance.

A une heure un quart, on compte 52 membres. La séance est ouverte. Le procès-verbal de la séance de samedi est lu et adopté.

MM. Eyain, Duvivier et deux commissaires du roi siègent au banc des ministres.

Deux pétitions adressées à la chambre sont renvoyées l'une à la commission du cadastre, l'autre à la commission des pétitions.

M. le président: Vous avez à statuer sur l'objet à mettre à l'ordre du jour.

M. Vinchent, commissaire du roi, demande la priorité pour le projet de loi relatif à l'augmentation du personnel des cours d'assises et autres tribunaux.

La chambre consultée adopte cette proposition.

Discussion du projet de loi relatif à l'augmentation du personnel des cours et autres tribunaux.

M. Liedts monte à la tribune. Il fait remarquer l'urgence qu'il y a d'augmenter le personnel de quelques cours. L'arriéré s'augmente tous les jours, et malgré le zèle que peuvent apporter les membres des tribunaux, il est impossible d'arriver à mettre les affaires au courant. Il est tel tribunal où il y a plus de 800 causes en arriéré. Il propose de faire un projet séparé de celui emportant augmentation du personnel.

M. Vinchent, commissaire du roi, déclare se rallier à la proposition de séparer ce qui concerne le personnel de la question de compétence, et de mettre seulement en discussion le projet de loi sur le personnel. Il déclare en outre se rallier à la dernière proposition de la commission, sauf à présenter quelques amendemens dans le cours de la discussion.

M. Hélias d'Huddeghem demande au commissaire du roi s'il a l'intention de se rallier à la commission sur la disposition relative à l'augmentation de trois membres à la cour de Gand.

M. Vinchent. C'est précisément à cette disposition que j'ai voulu faire allusion en déclarant que je proposais des amendemens.

La discussion générale est ouverte.

M. de Behr prononce un discours que la faiblesse de sa voix ne nous permet pas de saisir. Il pense qu'il n'y a pas lieu à augmenter le personnel des cours, parce que peut-être changerait-on de système de compétence.

M. Hélias d'Huddeghem s'élève contre la disposition de la commission relative à la cour d'appel de Gand. Il soutient que cette cour a autant besoin d'augmentation que celle de Liège.

M. Dulus n'est pas convaincu que l'arriéré dans les cours de Bruxelles, Gand et Liège soit aussi considérable qu'on veut bien le dire. Je pense qu'on pourrait être amené à introduire des changemens dans la compétence des cours et tribunaux, à créer peut-être des cours criminelles, et qu'alors le nombre actuel des membres serait suffisant.

M. Fernelmont, commissaire du roi, établit qu'il faudrait trois chambres civiles à Bruxelles, deux à Liège et à Gand. Lors de l'installation des cours, il y avait à Bruxelles 481 causes arriérées, à Liège 312 et à Gand 88. On a introduit dans l'intervalle qui s'est écoulé jusqu'aux vacances, à Bruxelles 385 causes, à Liège 241 et à Gand 272.

M. A. Rodenbach. Je ne puis donner mon assentiment au projet de la commission en ce qui concerne la cour de Gand. Ce que vous a dit l'honorable M. Hélias d'Huddeghem qu'il y a autant de causes arriérées à Gand qu'à Bruxelles, est un des motifs qui m'empêcheront d'adopter l'avis de la commission.

L'honorable commissaire du roi vous a dit aussi qu'il y a autant de causes à Gand qu'à Bruxelles, et je crois qu'il fait augmenter le personnel de la cour de Gand, si on augmente celui de Bruxelles. Je demanderai au commissaire du roi combien il y a maintenant de causes arriérées à la cour de Liège, combien il y en a à Gand. Nous savons qu'il y en a 722 à Bruxelles; mais pour voter, nous devons avoir des détails statistiques sur les autres cours; il s'agit ici d'argent et de justice distributive. Je demanderai donc à M. le commissaire du roi qu'il veuille bien nous donner ces détails.

M. Fernelmont: Je ne pourrais dire le nombre des causes arriérées qui existent aujourd'hui, mais au 15 août 1833 il y avait à Liège 375 et à Gand 230.

M. Fallon ne donnera son assentiment à l'augmentation du personnel de la cour d'appel de Bruxelles, qu'autant qu'on lui prouvera qu'elle est indispensable, dans le cas même où on la dispenserait des appels correctionnels et du service des assises.

M. de Brouckere soutient que la cour de Bruxelles, telle qu'elle est composée aujourd'hui, ne peut se mettre au courant des affaires. Ce qui l'en empêche surtout, c'est ce qu'il y a devant elle que sont portées toutes les affaires du gouvernement: récemment encore, deux affaires ont exigé six semaines d'audiences consécutives.

L'orateur pense également qu'il y a autant de justice à augmenter le personnel de la cour de Gand. Il soutient au reste que c'est uniquement dans l'intérêt des justiciables, car le travail des membres des cours n'en sera ni augmenté ni diminué.

On entend encore MM. Dony, de Behr, de Brouckere, Vinchent, Fleussu, Hélias d'Huddeghem. La discussion est close, on passe à celle des articles.

Demain séance à midi.

Voici le projet de loi sur le jury présenté par le ministre de la justice dans la séance du 1^{er} août:

Art. 1^{er}. Nul ne peut remplir les fonctions de juré, s'il n'a 25 ans accomplis, et s'il ne jouit des droits politiques et civils, à peine de nullité.

Art. 2. Les jurés seront pris:

1^o Parmi les citoyens qui versent au trésor de l'état, en contributions directes, la somme ci-dessous indiquée: dans la province d'Anvers, 200 fr.; de Brabant, 250; de la Flandre occidentale, 200; de la Flandre orientale, 300; de Hainaut, 200; de Liège, 200; de Limbourg, 150; de Luxembourg, 100; de Namur, 150.

2^o Et, indépendamment de toute contribution, parmi les classes de citoyens ci-dessous désignés: a. Les membres de la chambre des représentants; b. Les membres des conseils provinciaux; c. Les bourgmestres, échevins et conseillers communaux des communes de 4000 âmes et au-dessus; d. Les docteurs et licenciés en droit, en médecine, en chirurgie, en sciences et en lettres; e. Les notaires et les avoués; f. Les officiers jouissant d'une pension de retraite de 1200 frs. au moins.

Ces citoyens rempliront les fonctions de juré près de la cour d'assises dans le ressort de laquelle est établi leur domicile réel.

Art. 3. Ne seront point portés ou cesseront d'être portés sur la liste des jurés: 1^o ceux qui auront atteint leur 70^e année; 2^o les ministres, les gouverneurs des provinces, les membres des députations permanentes des conseils provinciaux, les commissaires de district, les juges, procureurs généraux, procureurs du roi et leurs substituts; 3^o les ministres des cultes; 4^o les membres de la cour des comptes; 5^o les secrétaires-généraux et les directeurs d'administration près d'un département ministériel; 6^o les militaires en service actif, les auditeurs militaires et les membres des tribunaux militaires.

Art. 4. Les membres du sénat, de la chambre des représentants et des conseils provinciaux, qui auront été désignés par le sort pour faire partie d'un jury pendant la durée des sessions législatives ou des conseils provinciaux, en seront dispensés d'office pendant la durée de cette session.

Art. 5. Lorsqu'un procès criminel paraîtra de nature à entraîner de longs débats, la cour d'assises pourra ordonner, avant le tirage de la liste des jurés qu'indépendamment de douze jurés, il en sera tiré au sort un ou deux autres qui assisteront aux débats. Dans le cas où l'un ou deux des douze jurés seraient empêchés de suivre les débats jusqu'à la déclaration définitive du jury, ils seront remplacés par les jurés suppléants. Le remplacement se fera suivant l'ordre dans lequel les jurés suppléants auront été appelés par le sort.

Art. 6. Les art. 2 et 3 du décret du 19 juillet 1831 (Bulletin officiel, n. 183), et les art. 381, 382, 384, 385 et 386 du code d'instruction criminelle, sont abrogés. — Demain à Bruxelles, le 1^{er} août 1834.

LIEGE, LE 5 AOUT.

SUR LA RÉTRAITE DES MINISTRES.

Les journaux désignent presque unanimement pour la reconstitution ministérielle MM. Ernst, de Theux et de Meulenaere. Ces noms surtout les deux premiers ont pour nos lecteurs une signification assez claire pour qu'il nous soit inutile de vouloir les apprécier. Quoique ces messieurs soient assurément des hommes de mérite, nous ne dirons pas d'une manière exceptionnelle, qu'on a voulu un ministère de capacités, l'un des mots de la langue française qui sont devenus les plus ridicules, parce que la modestie de chacun en faisant intérieurement l'application à soi-même, il exprime souvent une petite chose par une grande phrase.

Nous croyons d'ailleurs qu'alors qu'on choisit dans une assemblée où se trouve un nombre donné d'intelligences à peu près égales, les vraies capacités, sont les spécialités. On ne fait mieux que les autres que ce qu'on fait constamment. Tout le reste est du charlatanisme et de la vanité enfantine.

Mais, capacité à part, nous trouvons dans le langage actuel de l'opposition d'hier, l'aveu que nous avons eu souvent raison de défendre le système des hommes qui se retirent du pouvoir. Quels honnêtes gens s'ils étaient morts, a dû se dire bien souvent l'opposition, et c'est même ce que M. Dumortier a eu la candeur de déclarer ouvertement. Or, nous qui, lisions au fond de tout ce patriotisme qui tirait à bout portant contre des places qu'il voulait occuper lui-même, nous avons toujours dit que nous doutions que tel des ministres eût répandu autant de flots de sang que l'opposition voulait nous le faire accroire; d'ailleurs nous trouvions la comédie gauchement jouée et peu spirituellement écrite et nous ne nous gênions pas pour le dire. Mais l'ancienne opposition va beaucoup plus loin que nous n'avons jamais été, elle fait de la conduite du ministère sortant une espèce de programme patriotique pour celui, quel qu'il soit, qui doit lui succéder.

On va le voir. Un journal qui, malgré ses innombrables sensations, a toujours conservé une idée fixe et loyale, le désir sincère et persistant de voir la Belgique rester nation; ce journal, se livrant hier à ce ton bien informé de chancellerie dans lequel se complait sa capacité révélatrice, ce journal dit aujourd'hui que M. Lebeau perd son portefeuille comme n'étant pas assez français. Ainsi ce ministre, qu'on a si souvent et si grotesquement accusé de rouerie, d'inconscience, est donc un homme dont les convictions se roidissent, dont les idées individuelles ne veulent pas s'abandonner, l'homme vendu à l'étranger perd sa place parce qu'il est trop de son pays. Avouons qu'il n'y a guères qu'un honnête homme qui soit de cette maladresse, et que, d'autre part, sous le rapport de la souplesse de caractère, voilà un jonc qui ne ressemble pas mal à une barre de fer. Donc, on est à la recherche d'un politique qui sache mieux sa cour, dont les idées et le caractère offrent plus d'élasticité. Quant à nous, nous croyons que la question extérieure constituait pour la Belgique un intérêt assez sérieux pour qu'elle eût droit d'exiger qu'elle fût conduite d'après des idées bien arrêtées, d'après un système inflexible; et nous ne regarderions que comme un talent ordinaire, un jongleur politique celui qui sur cette question ferait un abandon facile de ses idées, qui s'en tirerait par des gambades et escamoterait la difficulté qu'il ne saurait résoudre. Voilà donc ce honteux système jugé, cet asservissement, c'était l'indépendance nationale.

On a beaucoup écrit aussi contre le prétendu système territorial qu'on voulait imposer à la Belgique sur les débris de sa production industrielle. Le journal de la ville la plus industrielle du pays, le *Journal de Verviers*, organe probablement de ses concitoyens, regrette aujourd'hui dans le ministre de l'intérieur un homme qu'un opiniâtre travail avait élevé jusqu'au rang de spécialité. D'autre part l'*Union*, non suspecte de cajoleries lui suppose le motif de s'être retiré devant la nécessité de sanctionner la loi sur les céréales; loi dont la popularité est fort douteuse. Plus tard on jugera toute la discordance politique des lois communales et provinciales, lois dont l'ensemble actuel semble rédigé par un homme qui se serait endormi il y a soixante ans. Voilà donc d'après l'opposition elle-même, la formule définitive de cette administration anti-nationale, inconsciente, courtisanesque. En vérité quand on se rappelle toute l'éloquence de pacotille qu'on a faite contre elle, on ne peut s'empêcher d'être tout-à-fait de l'avis de M. Dumortier qui est venu avouer noblement que toutes ces démonstrations colériques n'avaient été que de la haine d'héritier contre une vie trop longue.

M. de Behr, fils d'un avocat distingué de Namur, a hier comparu à l'audience de la première chambre civile de la cour présidée par M. Nicolai, pour s'y faire recevoir avocat. Nous avons remarqué qu'après la présentation d'un ancien avocat et les conclusions du ministère public, M. le premier président a donné lecture de la formule de serment prescrite par le décret du 14 décembre 1810, lequel a été prêté par le récipiendaire. La cour persiste donc dans sa délibération précédente relativement à l'abrogation du serment, et à la formule suivant laquelle il doit être prêté.

A la suite de la publication donnée hier de l'arrêté royal qui nomme M. Edouard Vercken, chevalier de l'ordre Léopold, un assez grand nombre d'officiers de notre garde civique, s'est spontanément réuni place derrière St.-Paul; ces messieurs, auxquels s'étaient joints une foule d'amis du colonel en chef, se sont transportés vers 10 heures du soir, devant sa demeure, et ont assisté à une belle sérénade qu'exécutait une partie des musiciens de l'harmonie liégeoise. Les airs de la *Brabançonne*, *Valeureux Liégeois* et la *Marseillaise* ont été accueillis par de vives acclamations. La foule s'est séparée aux cris répétés de *vive le colonel Vercken!*

L'*Union* annonce la composition définitive du ministère. (V. Bruxelles.)

— L'*Indépendant* donne des nouvelles d'Espagne d'un haut intérêt. (V. Bruxelles.)

— Avant-hier, au théâtre, pendant la représentation de la *Muette*, il est arrivé un accident malheureux; le fer de la hache d'un choriste, qui gesticulait avec force, s'est détaché du manche, a été lancé dans le parquet et a frappé un jeune homme au visage. Le coup a fait une blessure que l'on croyait dans le moment assez grave. Cet accident engagera sans doute l'administration à veiller dorénavant avec soin sur les armes employées au théâtre.

— On lit dans *Journal du Commerce d'Anvers*:

« Les nouvelles que nous avons reçues aujourd'hui de Paris par voie extraordinaire ne sont rien moins que rassurantes. Hier au café Tortoni le 3^e français avait été fait à 73-85. Le gouvernement avait reçu deux courriers venant de Bayonne, peu de temps après leur arrivée, le télégraphe avait transmis au général Harispe l'ordre d'entrer de suite en Espagne. Un des principaux banquiers de la capitale, M. B.....t, venait de se suicider.

— Depuis deux jours nous ne recevons pas l'*Emancipation*.

— Le trois mois américain *Dalmatia*, jaugeant 650 tonneaux, chargé de 1188 balles de coton et 520 balles de café, tirant 16 pieds d'eau, est entré dans le port d'Ostende, à l'instant des mortes eaux. Ce fait prouve à quel point ce port peut être fréquenté par les grands navires. (Merc.)

— Le prince-évêque de Hohenlohe est arrivé de Londres à Ostende, par le bateau à vapeur, *Earl of Liverpool*, le 27 juillet, il est reparti presque aussitôt pour l'Allemagne.

— Deux à trois cents tonneaux d'os des chevaux et des hommes qui ont péri dans la retraite de Moscou sont arrivés à Grimsby. Il forment les restes de près de 30,000 chevaux et d'une foule de malheureux qui, ainsi que l'histoire le rapporte, sont morts de froid en une seule nuit, dès le commencement de la retraite. (Samford-News.)

— La *Gazette de Munich* annonce qu'on a découvert et exhumé sur le champ de bataille de Chérorée, le célèbre lion colossal que les Thébains y avaient élevé en mémoire de leurs compatriotes morts dans le combat. Le gouvernement grec a l'intention de rétablir ce monument.

— On lit dans le *Handelsblad* du 4 août:

« C'est toujours le 6 de ce mois que la cause de l'imprimeur Thompson, de Rotterdam, sera portée devant la cour d'assises siégeant à La Haye. Cette affaire inspire beaucoup d'intérêt, non pas tant qu'on s'attende à y voir développer des opinions politiques, mais parce que c'est le premier procès qu'aura à juger la cour d'assises, sous l'empire de la loi pour réprimer les perturbateurs et les malveillants, Thompson étant accusé de correspondances avec des Belges. On dit que le crime dont cet individu est prévenu, est aggravé par la publication de l'*Étendard* de plusieurs articles où le chef de l'état et divers membres de la famille royale sont directement attaqués et calomniés. »

— On écrit de l'armée en campagne, le 30 juillet: « On croit que lors des grands changements prochains dans l'armée, le quartier-général restera fixé à Tilbourg. Le prince feld-maréchal visite journellement les camps d'Oirschot et de Ryn. »

OPINIONS DES JOURNAUX SUR LA RETRAITE DES MINISTRES

Voici ce que porte de la feuille la plus industrielle de nos villes, le *Journal de Verviers*, à propos de la retraite du ministère. On sait que ce journal est de l'opposition;

« Les journaux de Bruxelles nous annoncent la retraite de MM. Lebeau et Rogier. Cette nouvelle n'a rien qui puisse nous surprendre, nous savons que depuis quelque temps, ces deux ministres sont en butte à des intrigues de cour et que plus d'une fois il a été question de leur démission.

« M. Rogier ne laissera pas que d'emporter les regrets de beaucoup de monde, parce que d'éminentes qualités le distinguaient. Bon et sincère patriote, généreux, franc, loyal; il avait conquis l'estime de la chambre et de tous ceux qui le connaissent. On était étonné des progrès qu'il faisait en administration; il est vrai qu'il travaillait beaucoup et qu'il persévérait dans ses entreprises lorsqu'il les croyait utiles au pays. C'est ainsi que nous lui devons la loi sur le chemin en fer qui lui méritera toujours la reconnaissance du commerce et de l'industrie. »

Voici maintenant ce que porte une feuille orange, elle-même, à propos de la division du ministère de l'intérieur dont on parlait hier le *Journal du commerce d'Anvers*, s'exprime ainsi:

« Quant à M. Rogier, la moitié de ministère qu'on lui réserve à l'intérieur comprendrait sans doute le commerce et l'industrie. Dans notre position actuelle cet arrangement serait peut-être vu sans déplaisir; il vaut mieux en effet conserver un homme dont l'éducation administrative commençait à être passablement avancée que de voir débiter dans le cabinet un de ces novices de la révolution, qui ne s'instruisent et ne se forment qu'aux dépens des pauvres administrés. Puisque l'on croit devoir établir un département spécial pour le commerce et l'industrie, on ne peut mieux faire que d'en confier la direction au ministre à qui nous devons la loi sur le chemin de fer. »

La correspondance particulière de Bruxelles, du *Journal des Flandres*, donne les explications suivantes sur la démission de MM. Lebeau et Rogier:

« Le vote en faveur du duc de Leuchtenberg et plus récemment l'idée de chercher en Allemagne un héritier éventuel du trône, n'ont jamais été pardonnés à M. Lebeau par la camarilla de Paris. Il est aussi question de nouveaux sacrifices que la diplomatie aurait exigé de nous. C'est, ajoute-t-on, à ces sacrifices, exigés par les conférences de Biberich et consentis par nos alliés immédiats, que M. de Foëre aurait fait allusion dans sa lettre à M. Dumortier. »

VARIÉTÉS. — LES PONTONS D'ANGLETERRE. (Fin.)

On cite dans l'histoire des pontons, des évènements miraculeux. Je n'en rappellerai qu'un: c'est celle qui m'a paru avoir été tentée avec le plus d'audace et consommée avec le plus de bonheur.

Un cutter chargé de poudre s'amarré le long d'un des pontons de Plymouth en attendant le jour pour aller porter des munitions de guerre au vaisseau l'*Egmond* mouillé en rade et disposé à appareiller.

Pendant la nuit, un trou s'ouvre à bord du ponton. L'aspirant Larivière s'y fourre le premier: il est suivi par quatre ou cinq autres prisonniers qui parviennent sans être vus à se glisser à bord du cutter, où ils trouvent tout l'équipage endormi soit dans la chambre de derrière, soit dans le logement de devant.

Ils se jettent dans cette chambre et le logement, en refermant sur eux les issues extérieures: ils garrottent ou étouffent les Anglais encore endormis; et vêtus des habillements dont ils les dépouillent, ils remontent avec le point du jour sur le pont du cutter. L'aspirant à qui est délégué le commandement de la prise, prie en anglais les hommes de quart à bord du vaisseau, de larguer les amarres pour qu'il puisse appareiller, et le cutter met sous voiles pour se rendre en rade, sans que l'équipage du ponton ait pu remarquer le changement qui s'est opéré dans le personnel du cutter.

Rendu en rade à la faveur d'une forte brise, le cutter passe près du vaisseau auquel il doit remettre les poudres dont il est chargé. Le vaisseau même s'apprête à recevoir le bugalet le long de son bord. Mais à sa grande surprise, après un grain violent qui cache un instant tous les objets autour de lui, il voit le cutter courir au large sous toutes voiles. Cette manœuvre éveille les soupçons. L'*Egmond* fait des signaux que l'on ne comprend pas bien à terre: des ordres sont bientôt donnés à des bâtiments légers qui peuvent poursuivre le cutter fugitif, et ce n'est que lorsque la nuit est venue que l'on peut se flatter d'atteindre le bâtiment chassé.

Mais il était trop tard. Le lendemain de sa fuite, le cutter de l'aspirant Larivière arriva à Roscoff avec ses prisonniers anglais encore garrottés et sa cale pleine des poudres destinées au vaisseau l'*Egmond*.

Ce fut non-seulement avoir fait, comme disaient les prisonniers, un *coup de liberté*, mais encore un *coup de fortune*.

Les Anglais récompensent ordinairement les beaux actes de dévouement des prisonniers envers leurs compatriotes à eux, en accordant la liberté à ceux qui s'étaient exposés le plus

dans un incendie ou dans un naufrage. Un de mes amis, détenu depuis long-temps à bord d'un des pontons de Chatam, voulant mettre à profit la générosité de nos ennemis, parvient à force d'or à obtenir d'un factionnaire anglais qu'il se laissera tomber à l'eau pendant son service, pour lui offrir l'occasion de le sauver. La comédie ainsi arrangée entre les deux acteurs qui doivent la jouer, s'exécute. La sentinelle tombe le long du bord, comme par maladresse. Le prisonnier se précipite sur elle : il nage comme un marsouin, et avec un peu de complaisance de la part du soldat qui se laisse manier le plus commodément possible, l'Anglais qui ne se noyait pas, est ramené victorieusement à bord par le Français qui dans toute autre occasion n'aurait pas pris la peine de le sauver.

Huit jours après ce bel acte d'humanité, le prisonnier sauveur était en France, non sans avoir obtenu pour sa noble conduite, une mention honorable dans tous les journaux d'Angleterre.

A bord du même ponton quinze ou vingt hommes sont en train de passer par un trou que l'on a eu le bonheur de cacher à la surveillance des Anglais. Une foule de prisonniers se disposent à suivre ceux de leurs camarades qui ont déjà réussi dans leur projet d'évasion. Mais au moment même de la défection des premiers prisonniers, il prend fantaisie au commandant du vaisseau de faire faire l'appel de son monde. Les prisonniers dont le commis crie les noms, montent par le panneau de l'arrière pour répondre à l'appel et défilent devant le commis après avoir été marqués comme présents, puis ils s'en vont dans la batterie par le panneau de l'avant; mais au lieu de ne plus reparaitre sur le pont, ils parviennent à revenir par le panneau de l'arrière comme ils l'avaient fait la première fois, pour répondre à l'appel à la place de leurs camarades déjà absents. Le commis, grâce à cet heureux stratagème, trouva son compte d'hommes, et ce ne fut que lorsqu'une cinquantaine de prisonniers eurent réussi à gagner le rivage, que l'on découvrit le trou par lequel ils s'étaient enfuis et la ruse que les amis avaient mise en usage pour donner le temps à leurs compagnons de s'évader pendant l'appel.

L'état-major des pontons anglais se composait d'un lieutenant qui commandait le vaisseau, d'un *master* faisant les fonctions de second, de quelques matres attachés au navire et de trois ou quatre aspirans de marine.

Une trentaine de matelots destinés à armer les embarcations, et soixante ou quatre-vingt soldats chargés du service du bord et de la garde des prisonniers sous les ordres d'un sous officier, composaient l'équipage.

Les prisonniers se couchaient dans des hamacs que l'on dépendait chaque matin au coup de cloche.

Quatre onces de pain gluant, un peu de mauvaise viande ou de morue avariée, quelques onces de légumes secs ou de pommes de terre, composaient la nourriture de chaque captif.

Tous suppléaient à l'insuffisance de cette maigre ration en travaillant à tresser de la paille, à faire de petits navires en os, des boîtes en bois, des chaussons de liège, de la dentelle, des boutons, etc. Tous ces objets étaient vendus à terre par les soldats anglais qui prelevaient pour leur commission de vente, la plus forte partie du prix de ces articles de fabrication française.

Dans ces petites sociétés d'hommes réunis par la captivité et régis par la force, on retrouvait toutes les passions, les faiblesses, l'orgueil, les distinctions et les jalousies que l'on rencontre dans le monde. Les pontons avaient leurs riches, leurs pauvres, leur aristocratie, leur bourgeoisie et leur démocratie.

Les riches, les parvenus que le commerce de la paille ou la vente des chaussons de liège avaient engraisés, achetaient une place, deux places aux plus indigens : et dans l'étroit espace dont ils étaient devenus propriétaires, ils se carraient avec complaisance et faisaient presque salon à l'abri du mauvais lambeau de serpillière dont ils s'étaient formé une case à part. Tant d'orgueil caché par une guenille sur cinq à six pieds du tillac d'un ponton!

Les plus indigens se mettaient à la solde des richards et leur rendaient à peu près le service de la domesticité.

Les prisonniers que l'on nommait les savans, donnaient des leçons de lecture et d'écriture, de dessin ou de mathématiques aux jeunes gens. Les pontons avaient aussi leurs poètes et leurs auteurs, leurs chansonniers, leurs dramaturges même et leurs acteurs. A bord de quelques uns d'entre eux on jouait les comédies et les vaudevilles échappés à la verve des beaux esprits du lieu. Quel lieu! quels auteurs et quels théâtres surtout.

Il y avait, comme vous le voyez, de la civilisation raffinée dans ces cloaques de réclusion. Les querelles enfantées par l'agrandissement des caractères et l'exaltation naturelle des esprits, se vidaient en duel.

Les duels étaient terribles; il avait tout le ponton pour témoin. La fureur est ingénieuse et la soif du sang à tant d'instinct! Les champions qui voulaient se mesurer, n'avaient ni épées ni sabres. Mais ils prenaient des compas de mathématiciens et des rasoirs. Une branche de compas attachée au bout d'un bâton tenait lieu d'épée; une lame de rasoir, emmanchée à l'extrémité d'un bout de fagot, figurait un sabre. L'offensé, comme vous le voyez, pouvait user dans ce dénuement apparent de tout moyen de destruction, avait encore le choix des armes. On se perçait à coups de pointe de compas, on se hachait à coup de rasoir, et la galerie déclarait alors l'honneur satisfait. Les prisonniers français en renonçant à toutes les douceurs et toutes les consolations de la vie à leur entrée à bord des pontons, avaient conservé ce préjugé où l'honneur qui se venge se satisfait dans le sang d'un duel...

Ah! c'est avoir assez parlé de ces effroyables cachots! il faudrait pouvoir les oublier pour la gloire de nos nouveaux alliés, et pour ne pas risquer peut-être de réveiller, dans le cœur des anciens prisonniers de guerre, l'une de ces cuisantes douleurs qu'ils doivent encore éprouver en lisant ce mot affreux, ce mot de désolation et d'agonie: PONTONS D'ANGLETERRE.

Ed. COBBIER.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Faculté de droit. — M. Henri Florent Joseph Germain, de Marche, subira son examen de docteur, le 8 août, à 8 heures.

MM. Gilles Arntz, de Clèves, et Léon. Ang. Jos. Josse, de Wandre, subiront leur examen de candidat, le même jour, à 9 et 11 heures.

MM. Jean Pierre Arend, de Roodt, Alexandre Depontbière, de Liège, et Jean Joseph Mareschal, de Tongres, subiront leur examen de candidat, le 9 août, à 8, 9 et 10 heures.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 3 août.

Décès : 1 garçon, 3 filles, 1 homme, savoir : Louis Théodore Candeze, âgé de 37 ans, sellier, faubourg St. Léonard, époux de Catherine Schadel.

Du 4 août. — Naissances : 1 garçon, 4 filles.

Décès : 5 garçons, 6 filles, 3 hommes, 2 femmes, savoir : Jean Martel, âgé de 77 ans, musicien ambulancier, sur la Fontaine, époux de Marie Elisabeth Sommeu. — Jean Pierre Joseph Broca, âgé de 70 ans, tanneur, rue Pecheur, veuf de Marie Catherine Joseph Maréchal. — Jean Grégoire Badoux, âgé de 29 ans, graveur, faubourg Vivegnis, époux de Marie Elisabeth Lambrecht. — Marie Marguerite Spyna, âgée de 64 ans, faubourg St. Gilles, épouse de Joseph Héron. — Suzanne Godard, âgée de 66 ans, faub. St. Gilles, veuve de Paschal Mouton.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Nouveau COMMERCE de SANGSUES de G. J. DENIS, fils, rue derrière St. Thomas, n° 327, près la Douane. 284

Le 12 août 1834, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères publiques d'une maison à porte cochères, avec cour, remise, écurie et jardin spacieux, située rue des Sœurs-Grises, n° 407. On peut la voir dès-à-présent. S'adresser audit notaire RENOZ, pour avoir connaissance des conditions de la vente et des titres de propriété. 314

Le 8 août prochain, à 10 heures, M^e DUSART notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, deux MAISONS libres de charges, ayant chacune une cour et un bâtiment derrière, situées en cette ville, rue de la Sirène, quartier du Nord, l'une cotée 117 et l'autre 1149.

Beau et grand QUARTIER garni, avec ou sans écurie, à LOUER rue devant la Magdelaine, n° 273. 236

VENTE DE RENTES POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Mardi 12 août 1834, à deux heures de relevée, le notaire DELEXHY, vendra aux enchères, en son étude rue Saint-Severin n° 568, à Liège les rentes perpétuelles suivantes.

- 1° Une rente de 732 francs 38 centimes due par la ville de Chatelet.
- 2° Une rente de 243 francs 11 centimes due par Jean Hubert Païra, marchand, rue des Mineurs à Liège.
- 3° Une rente de neuf francs 11 centimes due par Guillaume Despas, de Basheer.
- 4° Une rente de 97 francs 24 centimes due par Joseph Grégoire Jérôme, d'Avennes.
- 5° Une rente de 2 muids 6 setiers épeautre due par la veuve Hubert Moreau, de Dommartin, commune de Saint-Georges.
- 6° Une rente d'un muid d'épeautre due par Gilles Pirounet, de Lantin.
- 7° Une rente de 6 francs 91 centimes due par Théodore Devos de Mélen.
- 8° Une rente de 3 muids dépeautre due par les enfans de Joseph Dessart au Stokay, à Saint-Georges.

Ces rentes se payent régulièrement et sont dûment conservées par des inscriptions et titres nouveaux. S'adresser au notaire DELEXHY pour prendre inspect' in des titres. 369

Une GARDE D'ENFANT connaissant aussi le service d'un ménage, peut se présenter rue St. Severin, n° 53.

POUDRE XYRIOPHILE.

L'inventeur de cette poudre d'une supériorité incontestable, supériorité reconnue par un grand nombre d'habitans de cette ville, ne s'est décidé à la mettre dans le commerce que par suite des vives instances qui lui ont été faites et après s'être assuré de l'insuffisance de celles connues sous les noms des pâtes métalliques minérales, etc., etc.

Cette poudre présente un double résultat non obtenu jusqu'à ce jour; elle adoucit le tranchant du rasoir, en même temps qu'elle dispense à jamais de le faire repasser.

Dépot chez GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'Ile, n° 32. Prix de la boîte : 4 fr. 50 cent. 495

Le mercredi 20 août 1834, à 11 heures du matin, le notaire GILKINET VENDRA aux enchères, en son étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, une MAISON en bon état de réparations, sise à Liège, rue derrière Ste-Catherine, n° 169 se composant au rez de chaussée de 2 places; d'une cuisine d'une petite boutique. d'une cour avec pompe et d'un arriéré bâtiment, de 4 pièces au premier et 4 au second étage grenier, belles caves.

On peut traiter de gré à gré pour l'acquisition de la maison, avant le jour ci-dessus fixé pour l'adjudication. S'adresser au dit notaire pour plus amples renseignements.

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage publié à Paris par la société nationale.

Prix : 1 franc 25 centimes, pris au bureau du *Journal*.

COMMERCE.

Fonds anglais du 2 août. — Consoi. 91 00/00. — belges 98 3/4, holland. 51 5/8, Portug. 86 3/4. Esp. cortés 48 1/2.

Bourse de Paris, du 2 août. — Rentes, 5 p. 90, 105 fin cour., 105 20. — Rentes, 3 p. c. 74 80, fin cour., 74 80. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 92 50; fin cour., 92 50. — Emprunt Guebhard, 67 0/0; fin cour., 67 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 90, 52 0/0; fin cour., 52 0/0; 3 p. 70, 35 1/8; fin cour., 34 1/2; différée 00 0/0. — Cortés, 48 1/2. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000. — Empr. belge, 00 0/0; fin cour., 00 0/0. — Empr. romain, 00 0/0; fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 00 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 2 août. — Dette active, 51 3/4. Dito, 97 7/16. — Bill. de change, 22 1/8 000. — Oblig. du *Journal*, 89 3/4 00/00. — Dito, 72 1/16 0/0. — Rentes des *Journal* Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 0/0 0. — Dito de 1833, 0/0. — Oblig. russe Hov. et C., 0/0 0/0. Dito de 1828, 102 0/0 000. — Inscrip. russes, 68 1/8 000. — Empr. russe 1831, 96 3/4 00/00. — Rente perp. d'Esp., 0/0. — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 16 7/16 0/00. — Autriche, 96 3/4 00/00. — Lotz chez Gollals, 0/00. — Cortés falc., 00 0/0. — Oblig. danoises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 78 1/2. — Cortés, 34 0/0 000. — Dito Grec, 0. — Dito de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 4 août.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam	1 1/8 0/0 perte.	A	
Londres.	12 00 0/0	11 95	
Paris.	47 7/16	47 1/16	47
Francfort.	36 0/00	A 35 7/8	A
Hambourg.	35 5/16	F	

Escompte 4 1/2.

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 1/2 P. Id. 41 1/4 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 18 mill. 0/0 0. — Id. de 12 mill., 00/00. Id. de 24 mill., 000 0/00. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 00 0/0. Oblig. synd., 0 0/0. — Rent. remb., 2 1/2, 87 A. et 14 3/4 P. Espagne. Gueb., 66 0/0 P. 0. — Id. perp. Paris, 5 p. c. Id. perp. Amst., 52 1/2 51 3/4 P. 000 00/00. Idem dette différée, 45 1/2 15.

MARCHANBISES. — Ventes par contrat privé. 200 caisses Havane blond, à flor. 16 3/4 ent. étranger.

Arrivages au port d'Anvers, du 2, 3 et 4 août.

- Le schooner norvégien Maria, cap. Larsen, v. de Kragers ch. de bois.
- Le koff hanovrien Vr. Nantina, cap. Brams, ven. d'Em ch. d'avoine.
- Le koff hanovrien Vr. Catharina, cap. Lucht, v. d'Ouz ch. d'avoine.
- Le brick américain Russia, cap. Mæklen, v. de Matan ch. de sucre.
- Le schooner anglais Hebrus, c. Chagwin, v. de la Hav ch. de sucre et café.
- Le koff belge Jeune Caroline, c. Jacobsen, v. de Hull de manufactures.
- La galéasse prussienne Emmanuel, c. Kraft, ven. de Bl ch. de chanvre.
- Le 3 mât norvégien Industry, cap. Kintzell, v. de Goll bourg, ch. de bois.
- Le brick suédois Aurora, c. Olborg, ven. de Kragers ch. de bois.
- Le koff oldenbourgeois Neptunus, c. Ikken, v. de Bremen ch. de cigares et plomb.

Bourse de Bruxelles, du 4 août. — Belgique. Dette active 51 1/2 A. Emp 24 mill., 96 3/4 0. — Hollande. Dette active 50 0/0 P. — Espagne Gueb., 00 0/0 P. Perpétuelle Amst. 4 p. 90. 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 90, 50 3/4 A. Id. Perp. 3 p. 90. 00. Cortés à Lond., 35 0/0 P. Dette diff. 16 0/0 P.

Prix des grains au marché de Liège du 4 août.

Froment vieux l'hectolitre,	14 francs 35 cent.
Seigle, id.	8 76

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.